

MÉRITE
SPORTIF
LAVALLOIS



CRITÈRES ET PROCÉDURES

MÉRITE SPORTIF
LAVALLOIS



MÉRITE SPORTIF LAVALLOIS

Dans le cadre de la soirée du Mérite sportif lavallois, la Ville de Laval désire honorer ses athlètes de tous les niveaux. Pour ce faire, nous comptons sur la collaboration des organismes reconnus par la Ville de Laval, qui nous soumettent les candidatures des athlètes s'étant illustrés au sein de leur organisation. Les entraîneurs et les parents désirant soumettre une candidature peuvent aussi le faire via le site internet de la Ville de Laval.

Historique du Mérite sportif lavallois

Depuis 1988, le Mérite sportif lavallois a permis d'honorer les athlètes, entraîneurs et officiels de Laval qui se sont distingués par leur performance des derniers mois sur les scènes provinciale, nationale et internationale au cours des derniers mois. Deux soirées sont présentées annuellement, l'une en mai ou juin, afin de souligner les personnes ayant performé entre les mois de novembre à avril, et l'autre en novembre, pour couvrir la période de mai à octobre.

À ses débuts, le Mérite sportif lavallois s'est adjoint de son partenaire, autrefois appelé la Commission sport Laval (aujourd'hui Sport Laval). Lors de cette soirée, des bourses étaient alors remises aux athlètes. En 2003, Sport Laval a créé son Gala annuel soirée lors duquel sont remises les bourses. Sport Laval est encore un partenaire pour la mise sur pied du Mérite sportif, notamment pour les finales provinciales des Jeux du Québec.

Autrefois appuyé seulement par la Charte de l'esprit sportif à Laval, dorénavant le Mérite va puiser sa raison d'être dans la Politique de l'activité physique qui a vu le jour en 2012. Sans être le maître d'œuvre dans une seule discipline, la Ville soutient ses partenaires, elle est l'actrice de premier plan dans le développement global de la pratique de l'activité physique. Par le biais de sa nouvelle politique, Laval s'engage à organiser de grands événements mobilisateurs qui encouragent la pratique de l'activité physique et à valoriser les athlètes.

Critères d'admissibilité

L'athlète, l'entraîneur ou l'officiel dont la candidature est soumise doit :

Sport individuel :

- Être un athlète, un entraîneur **résident lavallois**;
- Être un athlète non-résident **représentant la région de Laval**;
- Être un entraîneur non-résident qui entraîne un athlète **membre d'un club sportif lavallois**;

Sport d'équipe:

- Faire partie d'une équipe qui représente un club ou une association de Laval;
- Être un **athlète lavallois** faisant partie d'une équipe ne représentant pas uniquement la région de Laval (seuls les athlètes lavallois seront honorés);
- Être affilié à un club ou une association régionale dûment reconnue par Sports Québec ou le Réseau du sport étudiant du Québec. Dans le cas d'entités suprarégionales (ex.: Laval-Laurentides), le lieu de résidence prévaut.

Officiel:

- Être résident lavallois;
- Avoir été désigné pour un événement national ou international.

Particularités :

- **Entraîneur:**
 - Seuls les entraîneurs et assistant-entraîneurs seront honorés;
 - Un maximum de **4 entraîneurs** par équipe sera accepté.
- Un lauréat ou une lauréate ne peut recevoir qu'une seule fois chacune des médailles (bronze, argent et or) de la même discipline sportive, et ce, dans un ordre progressif. (Il est toutefois possible de recevoir plus d'une médaille lors d'une même soirée).
- Les mises en nomination pour les performances d'équipe correspondant à un cumulatif d'épreuves individuelles ne sont pas admissibles (ex.: meilleure région, concours d'équipe en gymnastique, plongeon ou autres).

** Le comité de coordination se réserve un droit de regard en fonction de la réalité de la discipline quant aux candidatures transgressant les présents critères.*

Catégories de médailles du Mérite sportif

Médaille de bronze

- S'être classé parmi les 3 premières places à une compétition de **niveau provincial** :
 - Championnats provinciaux;
 - Jeux du Québec;
 - Championnats provinciaux scolaires.

* L'athlète ou l'équipe devra préalablement s'être classée au niveau régional.

Médaille d'argent

- S'être classé dans les 3 premières places à une compétition de **niveau national** :
 - Championnats canadiens ;
 - Jeux du Canada.

Médaille d'or

- Avoir participé à une compétition de **niveau international** :
 - Jeux olympiques;
 - Jeux paralympiques;
 - Jeux du Commonwealth;
 - Jeux de la Francophonie;
 - Jeux panaméricains;
 - Championnats du monde;
 - Universiades.

Toutes autres compétitions nécessitant des qualifications au préalable et jugées éligibles par la Fédération sportive pourraient être soumises.

PRIX PIERRE-MARCHAND :

Pour soumettre une candidature, renseignez-vous sur ce prix en consultant le document *Prix Pierre-Marchand : Critères et procédures*.

Prix remis à l'édition de novembre chaque année.

Procédure à suivre

- 1- Remplir le formulaire de mise en candidature approprié disponible au www.evenements.laval.ca, sous **Entraide et hommages/ Hommage aux athlètes**.
 - a. Un seul formulaire par équipe ou par athlète, et ce, pour chaque niveau de compétition;
 - b. Cocher le bon niveau de compétition sur le formulaire;
 - c. Enregistrer le document Excel au nom de l'équipe ou de l'athlète.

Important:

- Remplir attentivement TOUS les champs demandés. Portez une attention particulière aux commentaires personnels; ils nous permettent de personnaliser la présentation de l'athlète ou de l'équipe lors de la soirée.
 - Ne pas modifier la mise en page du formulaire.
 - Les fonctions **Copier** et **Coller** peuvent être utilisées pour alimenter les formulaires;
 - Pour éviter toute erreur lors de la soirée et pour la gravure de la médaille, votre association est garante de la liste qu'elle nous soumet. Ainsi, il est important de faire valider les candidatures soumises (**orthographe du nom et coordonnées**) par les entraîneurs.
- 2- Joindre au formulaire une photo numérique **de bonne qualité** (5x7 pouces minimum et d'une taille d'environ 2 Mo, en format *.jpeg*)
 - a. Une photo par candidature;
 - b. Enregistrer la photo au nom du ou des lauréats.
 - 3- Retourner le formulaire et la photo par courriel à : meritesportif@laval.ca

N. B.: La Ville de Laval demeure propriétaire des photos reçues avec les formulaires d'inscription et pourra les utiliser dans ses outils promotionnels imprimés, affichages, web ou médias sociaux.

RAPPEL IMPORTANT:

Avoir réalisé ses performances entre les mois **d'avril 2022** et **octobre 2022**.
Date limite pour le dépôt des candidatures: **21 octobre 2022**

Pour plus de renseignements ou pour recevoir le formulaire, veuillez communiquer avec le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social meritesportif@laval.ca